

Châteaubriant - Fiche territoire 2015-2020



[Historique](#)

Dans le cadre de la refonte de la géographie prioritaire en 2014, 1 300 quartiers ont été définis par l'Etat comme entrant dans le cadre de la politique de la ville. Le quartier de La Ville aux Roses à Châteaubriant a été désigné par l'Etat comme quartier entrant pour la première fois au titre de ce dispositif.

[Contrat de ville 2015-2020](#)

[*Un quartier prioritaire : La Ville aux Roses*](#)

Le quartier de La Ville aux Roses à Châteaubriant a été construit entre 1968 et 1975. Il comprend 1 160 habitants (soit presque 10 % de la commune) et s'étend du quartier de la Ville aux Roses jusqu'aux pavillons Aiguillon Construction, situés au-delà de l'avenue Jean Moulin, sur la route de Saint Aubin des Châteaux. Le parc immobilier du secteur prioritaire est constitué à plus de 70 % de logements sociaux.

[*Zoom sur ... le territoire d'observation*](#)

Le contrat de ville de Châteaubriant a été élaboré en prenant en compte 3 strates géographiques :

- Le territoire prioritaire défini par l'Etat, le quartier La Ville aux Roses
- Le territoire vécu, la commune de Châteaubriant qui correspond au périmètre regroupant les usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités, services...).
- Et le territoire d'observation, qui comprend 12 communes faisant partie de la Communauté de Communes du Castelbriantais (composé de 19 communes), périmètre sur lequel les acteurs locaux considèrent qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière :

- o 5 communes classées en Zone de Revitalisation Rurale
- o 6 communes dont le dernier diagnostic social a mis en avant des fragilités (isolement, difficultés de mobilité, bas revenus ...) mais surtout l'absence d'acteurs associatifs pour intervenir sur l'accompagnement à la vie sociale.

Les signataires

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
<ul style="list-style-type: none"> – Communauté de Communes du Castelbriantais – Ville de Châteaubriant – Conseil Régional de Bretagne – Conseil départemental de Loire Atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> – Préfet de la Loire Atlantique – Procureur de la République – Agence Régionale de Santé – Direction des services départementaux de l'éducation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> – Caisse d'Allocation Familiale – Pôle emploi – Caisse des Dépôts et Consignations – Habitat 44 – Aiguillon

[Contrat de ville 2015-2020](#)